



Date : le 11 mars 2020

Dest. : clients, fournisseurs, partenaires et employés

Exp. : Équipe de la haute direction

Objet : COVID-19

Pour faire suite aux reportages actuels dans les médias et aux préoccupations entourant la propagation de la COVID-19 (aussi appelée maladie à coronavirus COVID-19), nous avons mis en place, avec nos entreprises partenaires du groupe TFI International Inc., des mesures précises pour nos employés en cette période qui s'annonce difficile pour beaucoup de régions où nous sommes présents. Vous trouverez ci-dessous une série de lignes directrices visant à combattre la propagation de la COVID-19. Ces lignes directrices ont été communiquées à nos employés et sont mises en œuvre dans l'ensemble de notre entreprise et du groupe de sociétés de TFI International :

Quarantaine volontaire : Les employés qui ont voyagé dans des [pays visés par un avis de santé de niveau 3](#) ou qui ont été en contact étroit avec une personne qui a récemment voyagé dans un pays visé par un avis de santé de niveau 3 doivent observer une quarantaine volontaire pendant 14 jours, et ne revenir ensuite au travail que s'ils n'ont présenté aucun symptôme de la COVID-19.

Limitations relatives aux voyages, congrès et formations Suspension immédiate de tous les voyages d'affaires internationaux, et limitation aux seuls voyages d'affaires nationaux essentiels. Annulation de la participation à des congrès et séances de formation. Nous tiendrons des réunions virtuelles par téléphone ou vidéoconférences dans la mesure du possible.

Promotion de l'hygiène : Adaptation des pratiques d'affaires normales afin de promouvoir l'hygiène. Par exemple, les clients qui ne veulent pas signer pour la livraison sur un scanner pourront demander au chauffeur de noter que le colis a été livré en fournissant verbalement leur nom; à ce moment-là, une indication de refus de signature sera entrée, avec le nom et l'heure de livraison aux fins de preuve de livraison.

Nettoyage et désinfection : Augmentation immédiate de l'intensité et de la fréquence du nettoyage et de la désinfection périodiques de toutes les installations et locaux.

Planification d'urgence : Tous les VP exécutifs et cadres mettent en œuvre les mesures indiquées dans notre plan de continuité des activités. Cela peut comprendre le réacheminement des envois par des sociétés partenaires en cas d'éventuelle fermeture d'un établissement et la possibilité pour nos employés de travailler à distance, au besoin.

Notification : Une procédure a été mise en place pour la notification immédiate par tous les paliers de direction lorsqu'un employé de l'entreprise est de retour d'un pays visé par un avis de santé de niveau 3, ou lorsqu'un employé a été en contact étroit avec des personnes revenant d'un tel pays.

Nous prenons très au sérieux la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et partenaires et nous demandons votre coopération et votre compréhension relativement à ces exigences. De nouveaux bulletins seront affichés sur notre site Web au besoin.

Cordialement,

Jim McKay
Président, Loomis Express